

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 106, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd. Haussmann
JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

De Roubaix - Tourcoing

BUREAUX : Téléphone
ROUBAIX 351-17
46, rue de la Gare, 46
TOURCOING Téléphone
19-05
3, rue Fidèle Lohoucq
DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME

EN CROISIÈRE A MADAGASCAR



Le débarcadère de NOSSI BE à HELL VILLE.

La mode est aux croisières et, chaque année, d'heureux touristes s'embarquent sur de beaux navires vers des pays de rêve et d'enchantement. Sans être des privilégiés de la fortune, les amateurs de voyage connaissent tous, les Baléares, les Fjords de Norvège, les Îles de l'Adriatique, les Sphinx d'Égypte et les mirages de Togoourt.

Pourtant, nul d'entre eux n'a enregistré dans ses notes et ses souvenirs la croisière de Madagascar, car il n'en avait, jusqu'à ce jour, jamais été organisée.

Pourquoi certains pays auraient-ils le privilège de la renommée ? L'éloignement n'est pas un obstacle puisque, aussi bien, les touristes visitent le Temple

terrane, nous frons pendant quelques belles journées, jusqu'au matin où nous apercevons Ferdinand de Lesseps nous montrant du bras le chemin du Canal.

De Port Saïd aux Pyramides

Le pont flottant, bientôt, reliera le paquebot au quai de Port-Saïd. Une nuée de solliciteurs nous vendront des cigarettes, des raout-loukoum, des perles fausses. Mais, sans trop nous attarder au pittoresque ahurissant de la Cosmopolis égyptienne, sans suivre l'indication du génial percuteur d'isthme, renonçant à naviguer une journée entière entre deux rives de sable, nous prendrons le train pour la magnifique capitale. Le



Notre photo montre l'Établissement thermal d'ANTERABE à côté duquel de nouvelles sources viennent de jaillir.

d'Angkor ou la fameuse baie d'Along. Madagascar, plus que tout autre, mérite sa croisière. Si notre charmante Corse n'avait acquis la priorité du titre, la Grande Ile aurait pu justement être appelée l'île de Beauté.

Mais ce sont là de vains regrets. Pour tardive qu'elle puisse être, l'initiative vient d'être prise. La croisière malgache est annoncée et le départ de Marseille aura lieu le 16 juillet prochain. Relations avant la lettre l'admirable voyage en souhaitant que cette anticipation donne au lecteur le désir de la confronter avec la très prochaine réalité.

Départ

Nous quitterons donc, par un soir de juillet, la rive bleue que domine Notre-Dame-de-la-Garde et, sur la vieille Méditerranée,

LE TERRIBLE ACCIDENT DE BERNAY

Un autocar broyé par un train à un passage à niveau

Sept personnes ont été tuées et dix-neuf blessées et tout un village est en deuil



UNE VUE DES DEBRIS DE L'AUTOCAR APRÈS L'ACCIDENT.

Bernay, 22. — On sait que ce matin, à une heure, au passage à niveau de Boucheville, à 500 mètres de la gare de Bernay, un autocar transportant 23 voyageurs a été tamponné par un train de la ligne Paris-Cherbourg.

L'autocar accidenté était parti hier matin de Meul-sur-Estrée pour effectuer une excursion en même temps qu'une autre voiture. C'est au retour de cette excursion, cette nuit, alors que la première voiture avait déjà traversé le passage à niveau de Boucheville, que le second autocar, qui la suivait à une

quinzaine de mètres, s'engageant sur la voie, entra en collision avec un train de marchandises de la ligne Paris-Cherbourg.

La locomotive heurta violemment l'autocar par le capot et le train ne put s'arrêter que 300 mètres plus loin.

Sept personnes ont été tuées. Ce sont : M. Fernand Teillon, 22 ans, chauffeur de l'autocar, dont le corps était engagé sous la locomotive ; Mme Emile Barbier, 44 ans, photographe ; Paul Aubessart, 26 ans, instituteur ; Jean Leroy, 18 ans ; Louis Lathère, 33 ans, mécanicien ; An-

dre Bruyère, 39 ans, cultivateur ; Gaston Toutain, 37 ans, ouvrier d'usine, père de 7 enfants.

Toutes les victimes habitent Meul-sur-Estrée.

Dix-neuf personnes ont été blessées. Dix d'entre elles ont pu rejoindre leur domicile après avoir reçu des soins. Deux des blessés sont dans un état grave.

Parmi les blessés se trouvent Mme Aubessart, femme de l'instituteur, qui a été tuée, et l'un des enfants de M. Toutain, qui a également trouvé la mort dans l'accident.

La Conférence des Dardanelles s'est ouverte, hier, à Montreux

LE GOUVERNEMENT TURC RÉCLAME LA REMILITARISATION DES DÉTROITS AINSI QUE LA RÉGLEMENTATION DE LA LIBERTÉ DE PASSAGE DES NAVIRES DE GUERRE ET DU SURVOL PAR LES AÉRONEFS

L'Italie ne s'est pas fait représenter, mais elle a formulé les plus expresses réserves sur les travaux de la Conférence

Montreux, 22. — Les délégations à la conférence de Montreux qui a été inaugurée hier après-midi, à 16 heures, sont maintenant au complet. La France, la Grande-Bretagne, le Japon, la Roumanie, la Turquie, la Yougoslavie, la Grèce, la Bulgarie et l'U. R. S. S. sont représentées. L'Italie est absente, mais le gouvernement de Rome a fait prévenir le ministre des affaires étrangères de Turquie de l'envoi imminent d'une communication.

Premiers échanges de vues

Les délégations ont procédé ce matin à un actif échange de vues. M. Rüstü Aras (Turquie) a notifié officiellement à M. Paul Boncour le projet de convention que le gouvernement d'Ankara voudrait voir substituer par la conférence à la convention des détroits de 1923.

Les demandes turques comportent :

- 1° Remilitarisation des détroits ;
- 2° Réglementation de la liberté de passage des navires de guerre, basée sur une limitation à 14.000 tonnes des navires autorisés à franchir ensemble les détroits et à 28.000 tonnes du tonnage total des navires de guerre autorisés à stationner dans la mer Noire ;
- 3° Réglementation du survol des détroits par les aéronefs.



Le Délégué de la Turquie, M. RUSTU ARAS (à droite) et l'Ambassadeur de Turquie à Londres, M. FETHI OKYAR, sur le balcon de leur hôtel à Montreux.

LE PROJET DE CONVENTION ÉLABORÉ PAR LA TURQUIE

Montreux, 22. — Aux termes du projet de convention concernant le régime des détroits proposé par le gouvernement turc, en remplacement de la convention signée à Lausanne, le 24 juillet, 1923, le passage, en ce qui concerne les bâtiments de guerre et navires auxiliaires, exception faite des sous-marins, sera libre en temps de paix, quel que soit le pavillon.

Pour le passage des navires de guerre et auxiliaires, un préavis d'un mois devra être adressé à la Turquie par la voie diplomatique. Tout État, non riverain de la mer Noire pourra faire passer à travers les détroits des navires de guerre n'excédant pas une unité navale, composée d'un croiseur et de 2 torpilleurs dont le tonnage global n'excèdera pas 14.000 tonnes. Ce tonnage représente également le maximum global admis pour les navires de guerre étrangers engagés dans la zone des détroits.

Dans la mer Noire, le tonnage global des navires de guerre appartenant aux puissances non riveraines de cette mer, ne pourra excéder le chiffre de 28.000 tonnes. Les bâtiments de guerre appartenant aux puissances non riveraines de la mer Noire ne pourront séjourner dans cette mer plus de quinze jours.

Un article spécial du projet de convention est consacré aux aéronefs civils et militaires. Il déclare simplement que les aéronefs civils et militaires ne peuvent pas survoler les détroits. Leur passage entre la Méditerranée et la mer Noire sera assuré conformément à la réglementation de la navigation aérienne en Turquie et par une route qui leur sera indiquée.

Il n'existe pas, dans le projet, de disposition spéciale concernant la remilitarisation des détroits. Celle-ci est implicitement autorisée par le fait que la nouvelle convention abrogera celle de 1923.

En outre, un article stipule que les dispositions de la nouvelle convention ne peuvent être étendues ni interprétées de manière à porter atteinte à la souveraineté de la Turquie sur les zones visées par cette convention.

Enfin, il est stipulé que la nouvelle convention sera ratifiée et les ratifications déposées aux archives du gouver-

nement de la République Française, à Paris aussitôt que faire se pourra. C'est d'ailleurs ce qui avait eu lieu déjà pour le traité de Lausanne.

Une note du gouvernement italien

Montreux, 22. — Dans sa note à M. Rüstü Aras, ministre des affaires étrangères de Turquie, le gouvernement italien rappelle qu'il avait souhaité que la conférence de Montreux ne fût pas réunie avant la réunion du Conseil de la S. D. N. Le gouvernement italien reste fidèle à son point de vue.

Il confirme néanmoins qu'il est prêt à participer à la conférence de Montreux, lorsque la situation générale aura été éclaircie sous ses divers aspects.

Le gouvernement italien, en tant qu'État éminemment méditerranéen et en tant que signataire du traité de Lausanne, formule les réserves les plus explicites sur les réunions qui vont s'ouvrir et sur l'ensemble des problèmes qui y seront traités.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

Un drame mystérieux dans une auberge de la Drôme

Un maçon a été trouvé tué de deux coups de feu près de son amie originaire d'Héain-Liétard

Romans, 22. — A Romans (Drôme), un couple s'était fait servir un léger repas au café Perdreix, dénommé « Au Rendez-vous des Bedots ». Il était seul dans le café. La propriétaire desservait quelques tables quand tout à coup son attention fut attirée par quelques éclats de voix :

— Me veux-tu, oui ou non ?

— Non, répondit la voix féminine.

Et quelques secondes après deux détonations déchirèrent l'air et l'homme tombait, foudroyé.

Avant que tout secours put être prodigué au malheureux, la femme quittait le café et se dirigeait vers le poste de police, où elle déclarait que son ami venait de se suicider.

Yves LANG. (LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

UN GRAND DÉBAT sur la politique extérieure s'engage aujourd'hui à la Chambre

Celle-ci, après avoir entendu une déclaration de M. Yvon Delbos, discutera les interpellations relatives à cette politique

Paris, 22. — Conformément à l'engagement pris par M. Léon Blum le jour de la présentation du gouvernement au Parlement, la Chambre consacrera sa séance de demain après-midi avant celle de la réunion de Genève, à la discussion des interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement. Cette discussion s'engagera à la suite d'une déclaration faite à la tribune de la Chambre par M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, tandis que M. Léon Blum donnera lecture du même document au Sénat.

Les interpellateurs sont, dans l'ordre d'inscription : M. Jean Montigny, de la Gauche démocratique ; Oberkirch, de la Fédération républicaine ; Marcel Gérard, Républicain indépendant ; Ybarnegaray, Fédération républicaine ; Margaine, Radical-Socialiste ; Fernand Laurent, Indépendant républicain ; Wallach, Alliance ; Ernest Zay, Démocrate populaire ; Gabriel Peri, Communiste ; Louis Marin, Fédération républicaine ; De Kérillis, Indépendant républicain ; et Wiedmaier-Cotran, apparenté à la Fédération républicaine.

Une dizaine d'orateurs ont demandé en outre à intervenir dans le débat.

Mais la conférence des présidents de groupes est convoquée demain matin à 11 h. en vertu de l'article 112 bis du règlement qui prévoit qu'elle groupera les demandes d'interpellation sur le même objet, en réduira le nombre et choisissant et fixera la durée de la discussion.

Dans ces conditions, il est à présumer que le débat sera poursuivi dans des conditions favorables jusqu'à 22 ou 23 h.

En l'absence de M. Edouard Herriot, souffrant, la conférence des présidents se tiendra sous la présidence de M. Hippolyte Ducos, premier vice-président de la Chambre.

LE GOUVERNEMENT ne songe pas à céder nos comptoirs de l'Inde

Il dément formellement les bruits qui ont couru à ce sujet

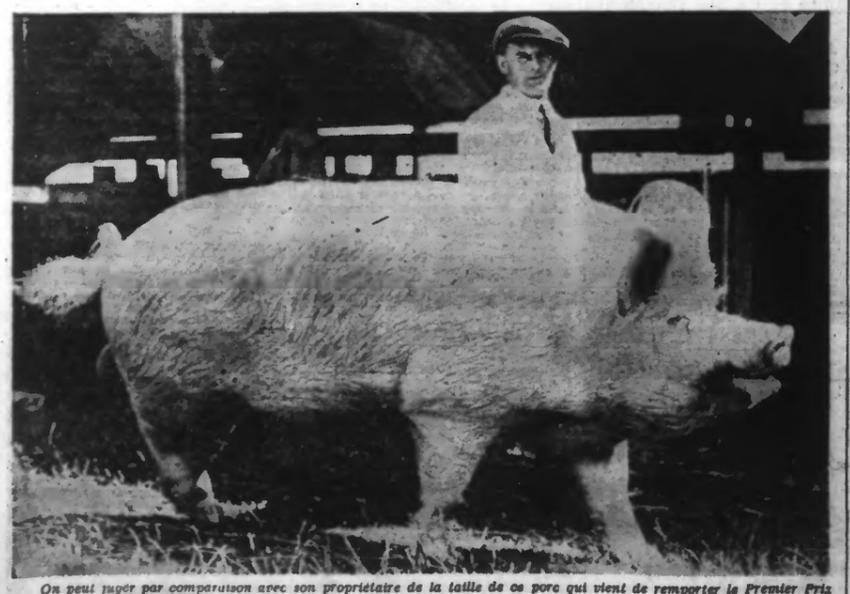
Paris, 22. — Le ministère des Colonies communique :

« Il a paru, dans certains journaux, une information selon laquelle le gouvernement français négocierait avec le cabinet anglais la session de nos comptoirs de l'Inde, y compris le territoire de Pondichéry, moyennant une importante indemnité compensatrice. Le prix de cet abandon serait versé au Trésor pour en atténuer le déficit.

« Les journaux qui ont publié cet information protestent vivement contre cette cession d'une partie de notre domaine extérieur.

« Il n'est pas besoin d'affirmer que cette information est des plus fantaisistes. Ce bruit n'a pu prendre corps que du fait que les gouvernements anglais et français examinent en ce moment certaines interprétations de leurs droits réciproques sur de petites enclaves situées hors des grands comptoirs français de l'Inde ».

Un premier prix bien mérité



On peut juger par comparaison avec son propriétaire de la taille de ce porc qui vient de remporter le Premier Prix de la Foire de WORTHING (Angleterre).

LIRE EN SIXIÈME PAGE « LE RÉVEIL AGRICOLE »

UN AVION ANGLAIS EST VENU S'ÉCRASER SUR LA PROUE DE « NORMANDIE »

Mais personne n'a été blessé

Londres, 22. — Le « Press Association » annonce qu'un avion de bombardement de l'aérodrome de Gosport est entré en collision avec la proue du paquebot « Normandie » qui est attendu aujourd'hui à 16 h. au Havre. Les circonstances de l'accident ne sont pas encore connues.

Un curieux accident

Londres, 22. — C'est à environ un mille au large de la jetée de Ryde, Ile de Wight, qu'un appareil de bombardement de l'aérodrome de Gosport s'est écrasé sur la proue de « Normandie ».

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

Le XXXIII^e Congrès National de l'Épicerie Française

Il s'est ouvert hier, à Calais, en présence de nombreux délégués venus de toutes les régions



Les Congressistes devant le Théâtre Municipal de CALAIS où ils ont tenu leurs assises.

L'an dernier à Nantes, cette année à Calais, la Fédération française des syndicats de l'Épicerie a ouvert, hier, ses assises annuelles qui vont se dérouler durant quatre jours dans la cité de la dentelle.

Les dirigeants locaux, et à leur tête M. VANHELLE, président du Syndicat des épiciers détaillants de Calais, l'administration municipale, la Chambre de Commerce, ont voulu faire honneur à leurs hôtes en leur composant un programme de choix.

Les séances de travail occuperont les

deux premières journées, coupées ou prolongées par des visites et de cordiales réceptions, suivant un programme qui laissera très certainement aux congressistes un excellent souvenir des journées de Calais. Deux excursions sont prévues : mercredi, à Paris-Plage, et jeudi, à Londres.

LA SÉANCE D'OUVERTURE

La Fédération française des syndicats de l'Épicerie existe depuis 1900 ; elle comprend actuellement 74 syndicats

adhérents par toute la France, sous la présidence fédérale de M. Fernand HEMMER, président du syndicat de l'Épicerie française de Paris, membre de la Chambre de Commerce de Paris.

Le congrès a été préparé par le président du syndicat local de l'Épicerie, M. VANHELLE, et ses collaborateurs, notamment M. Louis BLIN, secrétaire général, avec un soin tout particulier.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)